

**EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE
DE LA COMMUNE DE MARSSAC SUR TARN**

**STATIONNEMENT INTERDIT
PLACE DU BARRY**

Objet : Tirage de la fibre
CRYPTEO – ZA Rieumas – 81150 MARSSAC-SUR-TARN

Le Maire de la Commune de MARSSAC sur TARN ;
Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982, relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2212-2, L 2215-4,
Vu le Code de la Route et notamment ses articles R 36, R 37 et R 225,
Vu la demande de la société CRYPTEO en date du 25 avril 2025,
CONSIDERANT la nécessité d'interdire le stationnement sur 4 places de stationnement au droit du n°6 et n°8 Place du Barry

Mercredi 30 avril 2025 de 9h à 12h

ARRÊTE

- Article 1^{er} : Le stationnement des véhicules sera interdit sur 4 places de stationnement au droit du n°6 et n°8 Place du Barry, mais ne s'applique pas aux véhicules de secours ou de police.
La société CRYPTEO est autorisée à installer une nacelle et devra s'assurer de la mise en sécurité des lieux.
- Article 2 : La signalisation réglementaire par panneaux conformément aux dispositions de l'instruction interministérielle – quatrième partie – signalisation de prescription – sera mise en place par la société CRYPTEO.
- Article 3 : Cette autorisation peut être annulée à tout moment par l'autorité qui l'a délivrée.
- Article 4 : Le présent arrêté sera porté à la connaissance du public par voie d'affichage sur le site Internet de la Mairie et à proximité du chantier.
- Article 5 : Les infractions au présent arrêté seront constatées par des procès-verbaux et transmis aux tribunaux compétents.
- Article 6 : Madame le Maire de la Commune de MARSSAC SUR TARN,
Le Commandant du Groupement de Gendarmerie du Tarn,
Le Directeur Départemental des Services de Secours et d'Incendie du Tarn,
La société CRYPTEO,
Sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.

Fait à Marssac sur Tarn, le 28 avril 2025

Pour madame le Maire,
Le Responsable du Service Technique



Christophe JAMMES